



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
LA TRINITÉ

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOMBRE D'ADMINISTRATEURS :	L'an deux mille vingt six
En exercice : 15	Le vendredi 24 avril
Présents : 10	Le conseil d'administration du CCAS de LA TRINITE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
Votants : 14	Date de la convocation du conseil d'administration envoyée le 16 avril 2026

OBJET : Désignation et élection des membres de la commission pour les marchés à procédure adaptée (MAPA) et de la commission d'appel d'offres (CAO)

Présents :

Mme DEPAGNEUX-SEGAUD Isabelle
Mme NICOLETTI-DUPUY Rosalba
Mme BERMOND Fabienne
Mme MISSUD-GUILLET Sabrina
M. UGOLINI Gilles
Mme MOUTON Adeline
Mme BOUILLEZ Audrey
Mme LEROY Evelyne
Mme SIGNORIO Odette
M. ABEJAN Claude

Excusés et représentés :

M. POLSKI Ladislas représenté par Mme DEPAGNEUX-SEGAUD Isabelle
Mme PEREZ Lydia représentée par Mme NICOLETTI-DUPUY Rosalba
M. VINCENT Pierre représenté par Mme LEROY Evelyne
M. VESTRI Jean-Pierre représenté par Mme MOUTON Adeline

Excusés et non-représentés :

Mme GALIERA Angela

Secrétaire de séance :

Mme PERRISSIN Aurore



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 24 avril 2026

N°7

Objet : Désignation et élection des membres de la commission pour les marchés à procédure adaptée (MAPA) et de la commission d'appel d'offres (CAO)

Domaine : 1 – Commande publique – 1.1 Marchés publics

Le Conseil d'administration,

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.123-4 et suivants ;

Considérant que le CCAS est amené à conclure des marchés publics dans le cadre de ses missions ;

Considérant qu'il convient, dans ce cadre, de structurer les modalités internes d'examen et d'attribution des marchés publics ;

Considérant qu'il y a lieu de créer une commission pour les marchés à procédure adaptée (MAPA) ainsi qu'une commission d'appel d'offres (CAO) ;

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation des membres titulaires et suppléants de ces commissions au sein du conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration :

- **Créé** une commission pour les marchés à procédure adaptée (MAPA), chargée d'émettre un avis consultatif sur les propositions d'attribution des marchés passés selon une procédure adaptée ;
- **Fixe** la composition de la commission MAPA comme suit :
le Président du CCAS ou son représentant, président de droit ;
cinq (5) membres titulaires élus en son sein ;
cinq (5) membres suppléants ;
- **Créé** une commission d'appel d'offres (CAO) compétente pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée ;

- **Fixe** la composition de la commission d'appel le Président du CCAS ou son représentant, président de droit ; cinq (5) membres titulaires élus en son sein ; cinq (5) membres suppléants ;
- **Procède** à l'élection des membres titulaires et suppléants des deux commissions au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, comme suit :

MEMBRES TITULAIRES

- 1 – Isabelle DEPAGNEUX-SEGAUD
- 2 – Rosalba NICOLETTI-DUPUY
- 3 – Angela GALIERA
- 4 – Jean-Pierre VESTRI
- 5 – Vincent PIERRE

MEMBRES SUPPLÉANTS

- 1 – Fabienne BERMOND
- 2 – Gilles UGOLINI
- 3 – Audrey BOUILLEZ
- 4 – Sabrina MISSUD-GUILLET
- 5 – Evelyne LEROY

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suit la signature,

Pour expédition conforme

Ladislav Polski

Président du CCAS



Vote : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0